

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2019

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées, au titre de l'année 2019, par différents groupements et associations dont les activités culturelles ou festives participent activement à la vie de la cité et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement.

La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-joint. Trois d'entre elles revêtent un caractère spécifique et font l'objet de conventions d'objectifs :

- **L'association «Théâtre de l'Ile»** : l'association porte des missions visant à organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques, participer à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et s'affirmer comme structure de production artistique. La Ville, qui souhaite favoriser la découverte artistique et culturelle pour tous, propose de verser une subvention de 38.000.000 F/CFP pour la promotion de la saison artistique, par la diffusion de spectacles internationaux et locaux pouvant convenir à un public varié.

Afin de pallier d'éventuelles difficultés de trésorerie préjudiciables au fonctionnement de l'association, une avance de subvention de 19.000.000 F/CFP a été consentie par délibération n° 2018/961 du 20 décembre 2018 à valoir sur la subvention 2019. Il est donc proposé de verser le complément de subvention à hauteur de 19.000.000 F/CFP.

- **L'association «Le Mouv'»** : il est proposé le versement d'une subvention de 12.450.000 F/CFP qui se répartit selon les objectifs suivants :

- produire, coproduire et diffuser des spectacles, principalement des concerts dans le cadre d'une programmation où les musiques novatrices feront l'objet d'une promotion particulière, en extérieur à la structure et en interne ;
- proposer des actions de proximité et développer des partenariats dans le quartier de Rivière Salée ;
- assurer la prise en charge du salaire du directeur, agent détaché de la Ville de Nouméa.

- **Le Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie** : il est proposé de verser à l'établissement une subvention de 9.500.000 F/CFP au titre du financement des objectifs suivants :

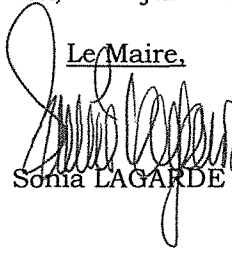
- assurer l'enseignement décentralisé de proximité en direction des musiciens répétant dans les maisons de musique dans les quartiers ;
- dispenser l'enseignement de la musique et de la danse aux élèves nouméens du Conservatoire ;
- assurer la programmation de la saison artistique locale *Ile de Lumière*.

Par ailleurs, il est également proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement à 4 associations détaillées dans le tableau ci-annexé pour un montant de 1.300.000 F/CFP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à 7 organismes pour un montant total de 61.250.000 F/CFP et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les conventions définissant les obligations des groupements et associations concernés.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 24 juin 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL RETENUES

Budget annuel subvention de : 123 635 000 F/CFP
fonctionnement 2019
Budget déjà attribué pour 2019 : 60 040 000 F/CFP
Budget Villes jumelles attribué pour 2019 : 735 000 F/CFP
(dont 140 000 F sur CM juillet)
Reliquat budget 2019 : 43 860 000 F/CFP
Proposition d'attribution : 61 250 000 F/CFP
Disponible après proposition : 1 610 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
THÉÂTRE DE L'ÎLE	1999	Promouvoir la saison artistique par la diffusion de spectacles internationaux ou locaux pouvant convenir à un public varié	38 000 000 F	115 931 842 F	Etat : 19 500 000 F Gouvernement : 3 000 000 F Province Sud : 17 300 000 F	38 000 000 F	Favorable	38 000 000 F
ASSOCIATION LE MOUV	1998	Co-produire et diffuser des spectacles	5 250 000 F	23 055 000 F	Etat-Mac : 4 760 000 F Gouvernement : 3 000 000 F Province Sud : 2 355 000 F	12 450 000 F	Favorable	12 450 000 F
		Proposer des actions de proximité et des partenariats dans le quartier de Rivière-Salée	500 000 F					
		Assurer la prise en charge du salaire du Directeur, agent détaché à l'association	6 700 000 F					
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	2005	Assurer la programmation de la saison artistique <i>Ile de Lumière</i>	5 500 000 F	430 083 191 F	Etat : 13 660 000 F Gouvernement : 221 829 000 F Province Sud : 1 700 000 F Province Nord : 32 600 000 F La Foa : 500 000 F	9 500 000 F	Favorable	9 500 000 F
		Dispenser l'enseignement de la musique et de la danse aux élèves Nouméens du conservatoire	3 000 000 F					
		Assurer l'enseignement décentralisé de proximité en direction des musiciens répétant dans les maisons de musique dans les quartiers	1 000 000 F					

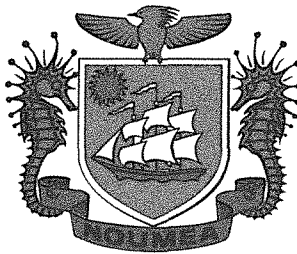
NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
SOCIETE D'ETUDES HISTORIQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	1969	Valorisation des bulletins historiques	400 000 F	5 134 700 F	Province Sud : 400 000 F	400 000 F	Favorable	300 000 F
ASSOCIATION CALEDONIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES	1975	Aide à la mise en place de cours de chant, de danse et de théâtre	400 000 F	504 000 F		Sans objet	Favorable	200 000 F
ASSOCIATION OUH LA LA	2014	Organisation du 2ème Festival International de Théâtre d'Impro (FITI) du 22 novembre au 9 décembre 2019 avec la participation d'une troupe de Papeete et organisation d'un championnat de théâtre d'improvisation des collèges. Les finalistes participeront à l'ouverture du FITI	2 000 000 F	18 572 000 F	Gouvernement : 1 200 000 F Etat (Mac et FEAC) : 1 800 000 F Province Sud : 1 480 000 F Province Nord : 350 000 F Commune de Dumbéa : 350 000 F Commune du Mont-Dore : 1 150 000 F Commune de Bourail : 1 220 000 F Commune de La Foa : 150 000	Sans objet	Favorable	600 000 F
ASSOCIATION SCI-FI CLUB	2012	Organisation d'un salon du Week-End Geek du 9 au 11 novembre 2019 à la Maison des Artisans	300 000 F	2 580 000 F	Province Sud : 300 000 F	200 000 F	Favorable	200 000 F
TOTAUX								61 250 000 F

DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL NON RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2019	:	123 635 000 F/CFP
Budget déjà attribué pour 2019	:	79 040 000F/CFP
Budget Villes jumelles attribué pour 2019	:	735 000 F/CFP
Reliquat budget 2019	:	43 860 000 F/CFP
Proposition d'attribution	:	42 250 000 F/CFP
Disponible après proposition	:	1 610 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION SCI-FI CLUB	2012	Organisation du Week-End Médiéval Fantastique en juillet ou août 2019 à Païta, Dumbéa ou Poya	150 000 F	500 000 F	Province Sud : 150 000 F	-	Défavorable Selon la délibération 2015/768, la Ville de Nouméa n'a pas vocation à financer les projets hors du domaine communal sauf villes jumelées	0 F
		Achat de matériels pour l'organisation de jeux de figurines les jeudis et samedis et la mise en place d'ateliers d'apprentissage de peinture sur figurines et décors	100 000 F	250 000 F	Province Sud : 100 000 F	-	Défavorable Selon la délibération 2015/768, la Ville de Nouméa n'a pas vocation à financer le fonctionnement des associations	0 F
		Achat de jeux de cartes pour les tournois organisés tous les samedis à la Maison Célières dans le cadre de la section Magic	30 000 F	90 000 F	Province Sud : 30 000 F	-	Défavorable Selon la délibération 2015/768, la Ville de Nouméa n'a pas vocation à financer le fonctionnement des associations	0 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION SCI-FI CLUB	2012	Organisation d'un weekend victorien à la Maison Célières	100 000 F	270 000 F	Province Sud : 100 000 F	Sans objet	Défavorable Selon la délibération 2015/768, la Ville de Nouméa n'a pas vocation à financer le fonctionnement des associations	0 F
		Organisation des <i>Feuillets d'Hypnos</i> dans le cadre de la promotion de la littérature sur le thème de l'imaginaire et la science-fiction à la Bibliothèque Bernheim : causeries et soirée théâtre	30 000 F	80 000 F	Province Sud : 30 000 F	Sans objet	Défavorable Selon la délibération 2015/768, la Ville de Nouméa n'a pas vocation à financer le fonctionnement des associations	0 F
ASSOCIATION TAKE ONE	2015	Déplacement du groupe pour participer à la fête de la musique à Wallis le 21 juin 2019	675 000 F	NC	Mairie du Mont-Dore : 675 000 F	-	Défavorable Selon la délibération 2015/768, la Ville de Nouméa n'a pas vocation à financer les projets hors du domaine communal sauf villes jumelées	0 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCAION	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
09.07.2019	Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Tuillogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
10.07.2019	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de présents	: 35	Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants	: 45	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
(10 procurations)		M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
<u>SORTIE DE :</u>		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON
M. Nicolas VIGNOLES					
Mme M.Noëlle LOPEZ					

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant le versement de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2019 et la signature des conventions correspondantes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUIL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/961 du 20 décembre 2018 attribuant une avance de subvention à l'Association Théâtre de l'Ile avant le vote du budget principal primitif pour l'année 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

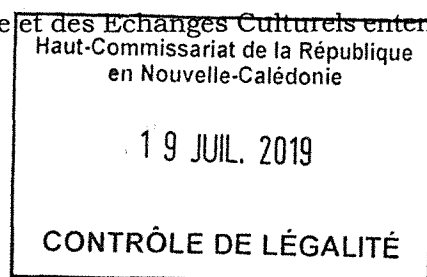
VU la note explicative de synthèse n° 2019/105 du 24 juin 2019,

La Commission de la Culture, du Patrimoine ~~et des Echanges Culturels~~ entendue en séance du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /



Un crédit de 61.250.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux groupements et associations suivants :

ASSOCIATION THÉÂTRE DE L'ILE 38.000.000 F/CFP

(Promotion de la saison artistique)

Sera déduit de ce crédit, l'acompte de 19.000.000 F/CFP versé à l'Association Théâtre de l'Ile à valoir sur la subvention 2019, suite à la délibération du conseil municipal n° 2018/961 du 20 décembre 2018 susvisée.

ASSOCIATION LE MOUV' 12.450.000 F/CFP

(Coproduire et diffuser des spectacles)

(Proposer des actions de proximité et des partenariats dans le quartier de Rivière-Salée)

(Assurer la prise en charge du salaire du directeur, agent détaché par la Ville)

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE 9.500.000 F/CFP

(Assurer la programmation de la saison *Ile de Lumière*)

(Dispenser l'enseignement de la musique et de la danse aux élèves nouméens)

(Assurer l'enseignement décentralisé dans les maisons de musique)

SOCIETE D'ETUDES HISTORIQUES 300.000 F/CFP

(Valorisation des bulletins historiques)

ASSOCIATION CALEDONIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES (ACAPA) (Mise en place de cours de chant, de danse et de théâtre)	200.000 F/CFP
ASSOCIATION OUH LA LA (Organisation du 2 ^{ème} Festival International de Théâtre d'Improvisation)	600.000 F/CFP
ASSOCIATION SCI-FI CLUB (Organisation du salon du week-end Geek)	200.000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec les associations concernées les conventions de partenariat correspondantes.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

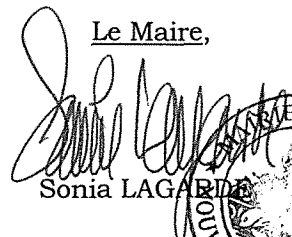
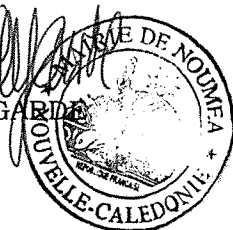
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUIL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **19 JUIL. 2019**

Le Maire,


Sonia LAGARDE


DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.C.P.R.	-	1
SGL	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~publié~~ le **22 JUIL. 2019**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

